



Mairie d'AUBY
Transport en autocar intra et extra m
Lot 3 : Voyages en France et à l'étranger
Avenant 1
Décision n° 2026/066/MP

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260518-DD_2026_066-CC

Publié le 21 mai 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'accord-cadre n°2025-42C (lot 3 Voyages en France et à l'étranger) ayant pour objet des prestations de transport en autocar intra et extra muros a été notifié le 19 décembre 2025 au groupement d'entreprises AUTOCARS DOUAIISIENS - AUTOCARS LOLLI

Vu la demande des AUTOCARS DOUAIISIENS en date du 13 mai 2026 relative à son changement de ses coordonnées bancaires

Considérant que le changement de relevé d'identité bancaire n'emporte aucune modification de l'objet, du montant ou des conditions d'exécution de l'accord-cadre.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de formaliser cette modification par avenant.

Considérant que les autres clauses restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre transports en autocar intra et extra muros - Lot 3 : Voyages en France et à l'étranger, actant le changement de coordonnées bancaires.

Article 2

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY,

Bernard CZECH,
Maire

